

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2022

SÉANCE DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-et-deux et le 28 octobre à 9 heures, le Conseil départemental, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Aveyron, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

Présents : Mme Valérie ABADIE-ROQUES, MM. Jean-Philippe ABINAL, Vincent ALAZARD, Mme Monique ALIÈS, MM. Jean-Claude ANGLARS, Claude ASSIER, André AT, Jacques BARBEZANGE, Mmes Magali BESSAOU, Michèle BUESSINGER, MM. Hélian CABROLIER, Jean-Luc CALMELLY, Éric CANTOURNET, Michel CAUSSE, Bertrand CAVALERIE, Mme Annie CAZARD, MM. Arnaud COMBET, Sylvain COUFFIGNAL, Mmes Nathalie DUGAST, Virginie FIRMIN, Nadine FRAYSSE, M. Jean-François GALLIARD, Mmes Dominique GOMBERT, Émilie GRAL, MM. Edmond GROS, Christophe LABORIE, Mme Francine LAFON, M. Jean-Pierre MASBOU, Mme Brigitte MAZARS, M. Christian NAUDAN, Mmes Graziella PIÉRINI, Christine PRESNE, Nathalie PUEL, Gisèle RIGAL, Hélène RIVIÈRE, Émilie SAULES-LE BARS.

Absents : Mme Stéphanie BAYOL a donné pouvoir à M. Éric CANTOURNET, M. Michel CAUSSE a donné pouvoir à Mme Nathalie PUEL pour le premier rapport, Mme Kateline DURAND a donné pouvoir à M. Edmond GROS, M. Serge JULIEN a donné pouvoir à Mme Émilie SAULES-Le BARS, Mme Cathy MOULY a donné pouvoir à M. Bertrand CAVALERIE, Mme Karine ORCEL a donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, M. Jean-Philippe SADOUL a donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Sarah VIDAL a donné pouvoir à M. Arnaud COMBET.

(La séance est ouverte à 9 heures 10)

M. LE PRÉSIDENT - Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, bonjour à tous. Je suis très heureux de vous voir ici dans cet hémicycle pour cette matinée divisée en deux séquences.

Nous avons d'abord une Assemblée plénière qui comporte 7 rapports importants qui sera suivie immédiatement après d'une commission Permanente.

Je tiens en trois mots à vous dire sous quels auspices nous plaçons notre réunion de ce matin. D'abord sous le signe de la sobriété. Sobriété, qui évidemment correspond au contexte actuel et qui nous permet en particulier de présenter ce matin à l'Assemblée départementale une Décision modificative n°2 dont chacun a pu apprécier à la fois la teneur et le signal de solidité que notre collectivité envoie en cette fin d'année qui, par ailleurs, est complexe à bien des égards.

Sobriété qui nous permet aussi de présenter le rapport d'activités de l'année 2021 sous une forme tout à fait nouvelle qui démontre à quel point nous avons été proactifs dans le déroulement des actions du projet départemental, nous y reviendrons dans quelques instants.

Deuxième terme que je trouve approprié pour cette matinée : solidarité.

Solidarité parce que l'essentiel de la Décision modificative qui sera présentée est dédié précisément à l'absorption de coûts supplémentaires de solidarité pour accompagner les plus fragiles d'entre nous, pour aussi faire en sorte que nous aidions les établissements scolaires, les collèges, à faire face au surcoût énergétique que leur inflige la conjoncture européenne et internationale.

Solidarité aussi en direction de nos équipes puisque dans cette DM figurent également les crédits nécessaires pour faire face aux nouvelles dispositions salariales décidées dans le contexte de crise que nous traversons.

Troisième terme sur lequel je souhaite que nous travaillions ce matin, c'est le volontarisme. Malgré tout ça, le département de l'Aveyron continue de porter des projets, continue d'accompagner des projets. Il y a ce matin des rapports très importants sur les aides aux communes. Il y a ce matin également de gros efforts en direction de la jeunesse à l'intérieur des rapports que nous allons examiner. C'est aussi le signe que notre relative bonne santé, dans une période qui par ailleurs est très difficile, nous permet de regarder devant. C'est ainsi que, je pense, nous aurons à cœur d'avancer jusqu'à la fin de l'année 2022 et bien au-delà.

Je n'en dis pas plus. Nous entamons l'examen des rapports et je vous remercie par avance de votre attention et de votre soutien à ce que nous présentons ce matin.

(Applaudissements...)

Bureau exécutif

1/ OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

M. LE PRÉSIDENT - Je l'indiquais à l'instant, le premier rapport que nous avons à l'ordre du jour de cette séance plénière ce matin est le rapport qui nous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur sur les mois qui viennent de s'écouler. C'est le rapport d'activité de nos services pour une année un peu glissante entre 2021 et le début de 2022, parce qu'un rapport d'activité ne s'arrête jamais précisément au 31 décembre.

Vous l'avez constaté puisque vous avez ce document entre les mains, je le montre ici, un gros travail a été effectué par l'ensemble des élus à la tête des différents pôles et par l'ensemble des équipes dans nos services, que d'ailleurs je remercie en notre nom à tous, pour que ce rapport soit très illustré et surtout présenté en fonction des 12 défis du Projet départemental. Ce qui d'ailleurs va être une constante sur la durée du mandat et va nous permettre d'évaluer au fur et à mesure et à chaque fois que nous aurons à examiner ce rapport l'état d'avancement des actions dont nous avons décidé ensemble dans le Projet départemental défi par défi.

C'est une manière nouvelle de présenter le rapport d'activité qui est, je pense, beaucoup plus vivante et qui, surtout, a à cœur de cibler les actions concrètes que nous avons conçues et voulues au service de nos citoyens.

3

Je souhaite qu'on ouvre une discussion sur ce rapport s'il y a des questions ou des remarques. Il n'est évidemment pas possible de commenter chacun des axes et cela a été le fruit de vos travaux dans les commissions et au fur et à mesure du déroulement de l'année 2021 ici dans l'hémicycle ; en revanche je suis tout à fait disposé à répondre aux questions.

J'ajoute, avant de vous céder la parole, que normalement aujourd'hui nous aurions dû avoir en parallèle du rapport d'activité des services du Département le rapport d'activité des services de l'État, mais nous avons une fois de plus joué de malchance. En 2020, le Covid a empêché Madame la Préfète de venir faire le rapport d'activité des services de l'État. Vous vous rappelez que la dernière fois, il y a à peu près un an, Madame la Préfète a été retenue par une réunion en dehors du département et qu'on a eu une présentation sous une forme plutôt dégradée de l'avis de tous, avec une vidéo qui n'a pas permis l'interaction entre les élus départementaux et la Préfète du Département.

Là, son intervention était programmée ici, je dois dire qu'elle y tenait beaucoup d'ailleurs, et elle a été nommée Préfète des Vosges dans l'intervalle, ce qui a conduit à ce changement d'agenda ; Monsieur le Préfet, qui vient de nous rejoindre a, je pense légitimement, souhaité

prendre quelques jours pour s'imprégner du département avant de venir se prêter à l'exercice. Mais en revanche, il le fera.

En leurs noms, je vous présente les excuses de l'État qui ne souhaitait pas se dérober, mais qui effectivement n'a pas pu honorer le rendez-vous.

Du coup, Madame la Préfète, qui nous a quittés, ne s'est jamais livrée à l'exercice réellement puisque trois fois consécutives elle en a été empêchée.

Je vous donne la parole sur le rapport d'activités de nos services. M. Cantournet !

M. CANTOURNET - Merci M. le Président. Simplement pour rappeler, comme vous l'avez fait, notre attachement à la présentation du rapport des services de l'État par Madame la Préfète ou Monsieur le Préfet, en fonction du poste. Cette présentation nous permet d'échanger avec le représentant de l'État, je crois que c'est quelque chose d'important et nous y sommes attachés. Nous souhaitons bien entendu qu'une date puisse être trouvée dans les meilleurs délais pour qu'on ait la présentation du rapport d'activité de l'année 2021.

M. LE PRÉSIDENT - C'est bien noté. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Il n'y a pas de vote à proprement parler sur le rapport d'activité, c'est un donner acte.

Je vous invite, puisque vous en disposez, à vous en servir de « bréviaire », mais aussi de moyen de porter à connaissance des acteurs avec lesquels nous travaillons, de nos concitoyens, les actions que nous conduisons en leur nom, puisque c'est aussi pour cela que nous avons voulu moderniser, muscler et énergiser sa présentation. Merci beaucoup.

4

2/ OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE

M. LE PRÉSIDENT - Le deuxième rapport à l'ordre du jour de notre Assemblée plénière est l'adoption du règlement intérieur de l'Assemblée. Ce règlement intérieur a fait l'objet de légers ajustements qui vous sont donc proposés ici. Ces ajustements sont d'ailleurs essentiellement des mises en conformité avec des lois qui ont été votées depuis que la précédente version du règlement intérieur a été adoptée. Il vous est proposé ici que nous votions pour mettre en œuvre le règlement intérieur ainsi amendé.

Pas de questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

3/ OBJET : COOPÉRATION INTERNATIONALE / PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU HYÔGO AU JAPON DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU JAPON EN OCCITANIE

M. LE PRÉSIDENT - Le troisième rapport à l'ordre du jour concerne la coopération internationale et le fait que le département de l'Aveyron accueille la semaine prochaine une manifestation particulière qui s'appelle « La Japan Week », excusez-moi pour l'anglicisme,

mais il n'est pas de moi. Il y a d'abord une réception les 10 et 11 novembre au Café Bras et puis les 19 et 20 novembre au musée Soulages ; d'ailleurs cette partie-là de l'événement, vous le comprendrez, prendra une tournure toute particulière compte tenu du décès de Pierre Soulages cette semaine.

Le rapport qui vous est présenté consiste à nous permettre de participer à ces deux manifestations, vous savez que le Département de l'Aveyron a un partenariat ancien avec le Hyôgo, et de prendre en charge les frais afférents non pas à nos participations, mais à ce qui nous incombe de dépenses dans le cadre de ce partenariat pour accueillir la délégation japonaise qui vient en Aveyron.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Commission des Finances

4/ OBJET : RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. LE PRÉSIDENT - Nous en venons à un des rapports très importants de la séance plénière de ce matin qui est la Décision modificative n°2 et je laisse la parole au Rapporteur André At !

M. AT - Merci M. le Président. Chers collègues, nous allons examiner cette Décision modificative n°2 qui est équilibrée en recettes et en dépenses pour 43 M€, sachant qu'il y a deux opérations exceptionnelles ; une pour 9 M€ et l'autre pour 30 M€ qui concernent pour 30 M€ la gestion de la dette et 9 M€ pour mettre en provision des produits de DMTO.

En ce qui concerne les autres dépenses, elles s'élèvent à 4 274 000 €. Nous allons en voir le détail, nous avons le tableau avec l'ensemble de la DM et vous le voyez bien, nous avons en dépenses nouvelles 4 274 000 € et en recettes 13 274 380 €, ce qui laisse bien une marge de 9 M€ que nous mettrons en provision.

Concernant le détail de ces dépenses, pour le pôle Ressources et Moyens nous avons 545 971 € qui concernent notamment la DSP pour la ligne Rodez Paris où il convient de rajouter 183 000 €. Et d'autre part, par rapport au SDIS, il convient bien d'allouer une participation supplémentaire de 300 000 € compte tenu de l'activité supplémentaire qui a été générée par les incendies de cet été, comme vous avez tous pu le constater.

Concernant les solidarités territoriales, nous avons 40 000 €, en réalité en crédits supplémentaires affectés à l'éducation artistique et culturelle, mais qui est couverte par une recette attribuée par la Drac.

Concernant les solidarités humaines, nous avons une DM importante de près de 3 132 000 €. Au titre de l'enfance et de la famille, 534 000 € dont notamment 200 000 € pour la révision du CPOM de la MECS de l'Oustal, établissement basé à Villeneuve d'Aveyron. 129 000 € pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, en lien avec les revalorisations du Ségur. 55 000 € de remboursement de frais pour les assistants familiaux et 80 000 € liés à des

remboursements pour des enfants du département de l'Aveyron qui sont placés dans des départements extérieurs. Au titre des personnes âgées, il est inscrit 249 000 € pour faire face aux revalorisations des personnels. Au titre de l'aide aux personnes handicapées, 289 000 € notamment pour les prestations de handicap.

Concernant l'insertion, nous avons 320 000 € dont 260 000 € suite à la revalorisation de l'allocation du RSA de 3,5 % au 1^{er} août et 110 000 € pour les contrats aidés. Et d'autre part, il est inscrit une provision de 1 780 000 € environ pour faire face aux créances douteuses.

S'agissant du développement des territoires, il est inscrit 210 000 € pour tenir compte de l'avancement de diverses opérations et des crédits supplémentaires sont sollicités pour l'entretien des bâtiments et les surcoûts liés à l'énergie. D'autre part, dans ce cadre-là, il est proposé également, ce sera proposé en fin de délibération concernant la DM, de voter une autorisation de programme de 15 M€ pour la rénovation du palais épiscopal pour laquelle les études devraient intervenir dès le début de l'année 2023.

S'agissant du programme Avenir des territoires, 270 000 € sont prévus pour l'équipement numérique et téléphonie, notamment pour les collèges. Également dans ce chapitre il est proposé une autorisation de programme complémentaire de 1 300 000 €, liée aux travaux concernant le collège du Larzac, notamment au titre de la révision des prix pour les marchés à venir et le mobilier et le matériel.

6

Nous avons une petite somme, mais qui générera de grosses économies, 75 000 € pour le numérique innovation. C'est la réforme dite « de l'anti-endommagement ». Vous savez que sur les communes les gestionnaires de réseau déposent des DICT quand il s'agit de faire des travaux, là il s'agit de créer un logiciel, Jacques Barbezange l'avait fort bien exposé à la commission des Routes, qui permettra justement d'éviter toutes ces pannes à répétition qui créent beaucoup de nuisances, d'une part pour les usagers et pour la collectivité et qui d'autre part coûtent des sommes conséquentes. Ce que l'on appelle « le plan de corps de rue simplifié » qui a un coût initial de 1 100 000 €, bénéficie du soutien de divers partenaires, la charge pour le Département est de 75 772 €.

Nous en venons aux dépenses que j'évoquais en début d'examen de cette DM, la mise en réserve d'une fraction de DMTO pour pallier les aléas économiques des années à venir. Il y a eu un décret au cours de l'été 2022 qui permet désormais aux départements de procéder à l'affectation en réserve d'une fraction des produits des droits de mutation. Il s'agit que cette affectation n'excède pas la différence entre la moyenne du montant des droits de mutation que l'on a perçus au cours des trois dernières années par rapport à l'année en cours. Au cours des trois dernières années, nous avons perçu en moyenne 28 M€ de droits de mutation et au cours

de 2021 nous avons perçu pas tout à fait 30 M€, donc il nous est possible de mettre en réserve 9 M€. On économise et on met 9 M€ au coffre en prévision de l'ampleur de la crise à venir en 2023.

Concernant la gestion de la dette, nous reprenons notre pratique ancienne de gestion de la dette. En effet, au cours des dernières années, comme vous le savez, les taux étaient au plus bas, voire même négatifs pour certains, et la gestion de la dette au jour le jour ne s'imposait plus. Désormais la hausse forte que vous connaissez exige que l'on reprenne cette pratique puisqu'en effet il s'agit de saisir les opportunités de remboursement anticipé quand les taux redeviennent attractifs. Donc c'est une gestion, vous le comprenez, quotidienne et lourde, mais nous savons que les services de Mme Carles sont rompus à cet exercice. En dépenses et en recettes, nous inscrivons un montant de 30 M€ pour cela.

Venons-en à la partie recettes qui est équilibrée à la même somme que les dépenses. La première ligne concerne la redevance des installations hydroélectriques pour 4 470 000 €, ce qui est une somme conséquente et fort intéressante. Cette redevance est calculée sur le chiffre d'affaires de l'année précédente et elle est en très forte augmentation pour l'année 2022 du fait de la très forte croissance des résultats 2021, notamment des usines de Brommat et de Sarrans. En effet, les résultats de l'usine de Brommat ont été multipliés par quatre en 2021 par rapport à 2020 et ceux de Sarrans ont été multipliés par six. Nous avons reçu près de 7 M€, alors qu'au budget nous attendions 2,5 M€. Donc il convient d'inscrire cette somme en recettes en DM.

Nous avons ensuite le fonds de péréquation de la TVA pour environ 500 000 € et un autre fonds de péréquation pour 500 000 €.

Nous avons également le produit de cession des immobilisations qui couvre un peu plus de 6 000 000 €, qui correspond notamment à la vente des haras à la ville de Rodez pour 6 M€.

Enfin, des ressources générales pour 1 700 000 €, 1 200 000 € au titre des recouvrements de successions, 237 000 € pour le remboursement des pass numériques, 40 000 € de participation de la Drac sur le sujet que j'évoquais précédemment et 120 000 € au titre de la réparation des dommages causés par une entreprise lors du transport de matériaux pour les champs éoliens sur la RD12. Voilà pour les recettes.

Nous avons des admissions en non-valeur pour 124 934 € et des créances éteintes pour 13 924 €, celles-ci concernent principalement des titres impayés d'aide sociale.

Nous avons à examiner le budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille qui est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 135 000 €.

Pour le budget annexe de la chaufferie bois, il est proposé un transfert de crédits d'un montant de 63 697 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Le budget annexe de l'aire de Brocuéjols avec un transfert de crédit d'un montant de 6 262 € du chapitre 23 vers le chapitre 21.

Le Président nous demande d'approuver :

- l'ensemble des inscriptions de dépenses et de recettes réelles et d'ordre de la Décision modificative n°2 et également les budgets annexes ;

- l'affectation en réserve d'une fraction de DMTO pour un montant de 9 M€ ;

- l'augmentation d'une autorisation de programme concernant le collège du Larzac, je l'ai déjà évoquée, pour 1 300 000 € et une inscription d'autorisation de programme de 15 M€ pour la rénovation du palais épiscopal ;

- les admissions en non-valeur que je viens d'évoquer également de 124 934 € et les créances éteintes ;

- autoriser la passation de l'écriture d'ordre non budgétaire de régularisation d'un mandat qui date de juillet 2012 et qui correspond à une avance en compte courant accordée autrefois à la SEM 12 qui n'a jamais été remboursée du fait de la liquidation de la SEM en 2016. Ceci doit être apuré dans les comptes du payeur départemental. J'en ai fini, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup M. le Rapporteur.

Qui souhaite prendre la parole sur cette Décision modificative ? M. Combet !

M. COMBET - Merci M. le Président. Je ne serai pas long. Je voulais souligner deux points et faire un souhait suite à cette présentation de la Décision budgétaire modificative n°2.

Je voulais collectivement attirer notre attention sur la gestion de la dette et souligner avec intérêt la décision qui a été prise de pouvoir gérer au plus fin la dette du Département parce qu'aujourd'hui l'argent peu cher disparaît. Si vous avez suivi l'actualité, vous avez vu qu'hier encore, la Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs et qu'aujourd'hui le taux de base est de 2 % alors qu'il était inférieur à 0,5 % il y a encore quelques mois. Tout cela a effectivement des impacts sur l'endettement des collectivités, celui du Département de l'Aveyron mais de toutes les collectivités. Il faut donc effectivement faire preuve de prudence et d'efficacité dans cette gestion. Donc je souhaitais souligner l'intérêt de cette remise en œuvre du mécanisme de gestion de la dette pour le Département de l'Aveyron. C'est positif.

Je voulais aussi nous encourager bien sûr à être prudents sur l'endettement futur de notre collectivité. J'anticipe un peu sur les prévisions du futur budget à venir.

Je voulais souligner aussi l'importance de la provision de 9 M€ d'une partie des DMTO, comme le permet le texte de loi pour faire face aux aléas économiques demain ; on est tous confrontés à des hausses de l'énergie, à des hausses des matières premières et je crois que c'est important aussi d'avoir un petit peu de réserve pour pouvoir combler les risques à venir. Si jamais on n'a pas besoin de les utiliser, tant mieux, mais c'est important.

Enfin je voulais faire un souhait sur la question des investissements et nous rappeler collectivement que l'attractivité d'un département demain sera aussi une attractivité liée à la transition écologique et à la mise en œuvre d'un département vert, vert dans le sens d'un département qui préservera sa nature, son environnement et son potentiel pour les générations futures. Je souhaitais, absolument pas promouvoir une écologie punitive ou dire à nos concitoyens qu'ils font mal, mais nous encourager à construire des investissements qui soient en capacité d'être des investissements qui économisent de l'énergie et encourager nos partenaires, notamment les communes, les communautés de communes lorsqu'elles font des projets et lorsque nous les cofinçons, à avoir des projets qui soient compatibles avec le développement durable.

Donc le regret que je pourrais émettre, si je dois en émettre un, c'est que dans la traduction de nos investissements, il me semble qu'on pourrait aller plus loin sur ce côté investissement compatible avec le développement durable. Je crois que c'est un enjeu majeur des années à venir. C'est le simple petit bémol que je mettrai à cette DM aujourd'hui, c'est-à-dire nous encourager à mettre en œuvre des investissements qui soient demain compatibles avec le développement durable.

Je vous remercie.

M. COUFFIGNAL – M. le Président, je me réjouis également et nous nous réjouissons de ces 9 M€ au coffre, comme l'a souligné M. le Vice-président. Je voulais en outre rappeler que la crise énergétique nous la vivons. Dans cette décision modificative, apparaît au niveau des collèges un montant pour faire face à cette crise énergétique. Nous aurions quand même souhaité qu'au niveau investissements dans les collèges, le PPI en cours de construction puisse avoir une traduction dès maintenant parce que nous pensons que les investissements sur les bâtiments nous permettront d'atténuer dans le futur cette crise énergétique, et pas seulement de payer les factures liées à la hausse de l'énergie.

En fait, Nathalie et moi, nous appelons à ce que pour le budget 2023, on puisse réellement passer à une politique volontariste pour l'investissement dans nos 42 collèges au niveau de la transition énergétique.

Mme BESSAOU – Ce sera juste 21 collèges. On n'investit pas dans les collèges privés du département.

M. AT - Par rapport aux propos de notre collègue M. Combet, je dois dire qu'en définitive il souscrit à nos propositions par rapport à cette DM, nous en avons discuté en commission, et nous pouvons également souscrire à ses propos.

Toutefois, par rapport à ce que tu évoquais concernant le développement durable, je crois que justement quand on lit le rapport d'activité des services du Conseil départemental on voit bien que, à chaque chapitre de ce rapport il est fait état de notre souci de s'engager dans cette

démarche de développement durable. Donc ce qui était vrai pour l'année 2021 le sera également pour l'année 2022.

D'autre part, effectivement il est souligné cette mise en réserve de 9 M€, je crois qu'aujourd'hui l'inflation que nous connaissons est alimentée par quoi ? Pas simplement par la guerre en Ukraine, elle est alimentée par la fausse monnaie. Qu'est-ce que la fausse monnaie ? C'est cet afflux d'argent qui a été distribué et qui n'était pas lié à la croissance, mais qui était de l'argent qui en définitive a été alimenté par la dette. Au bout d'un moment, forcément tout cela génère de l'inflation. Cela a toujours été là dans l'Histoire et on en arrive là aujourd'hui, c'est pour cela que tous les pays sont atteints parce que tous ont pratiqué cette même politique de faux monnayeurs.

M. LE PRÉSIDENT - Pour ma part, je voudrais simplement revenir aux trois termes sous lesquels je vous ai dit qu'on plaçait la matinée aujourd'hui et donc principalement cette Décision modificative.

Sobriété, je pense que la manière dont nous abordons cette fin d'année en conscience est pleinement souhaitée comme sobre parce que nous savons que la période est difficile et donc nous sommes prudents en mettant en réserve une partie de l'excédent de DMTO comme la loi le permet. Mais je tiens quand même à souligner que ce ne sont pas tous les départements de France qui sont en mesure de faire l'opération que nous vous proposons ce matin. Elle est également le reflet de la bonne gestion de nos finances.

Sobriété aussi parce que nous accompagnons nos partenaires, M. Couffignal, et en particulier les collègues, pour faire face à la facture énergétique. La décision qui a été prise, qui va être validée et qui a été présentée aussi aux chefs d'établissements que nous avons accueillis avec Magali Bessaou dans cet hémicycle il y a quelques semaines, est reçue très positivement par les établissements ; d'abord parce qu'ils ne s'y attendaient pas et ensuite parce que nous avons vraiment mesuré, même si pour l'instant les températures sont clémentes et leur ont permis de différer le démarrage des chaudières jusque probablement après les vacances dans lesquelles nous sommes là, bien que quand on les a vus il faisait beaucoup plus frais que maintenant et certains commençaient à s'inquiéter.

Sobriété aussi, parce que nous voulons nous donner les moyens de faire face à l'année 2023 et aux années suivantes.

Solidarité, je n'y reviens pas, la DM est remplie d'items qui font que nous renvoyons vers ceux qui en ont besoin ce que nous sommes en mesure de renvoyer et nous l'avons fait tout le long de l'année 2022 sans attendre cette décision budgétaire modificative.

Et puis volontarisme, volontarisme parce que malgré tout, et malgré la difficulté des marchés financiers sur laquelle s'exprimait à l'instant le Rapporteur, malgré le fait qu'il y a de l'inflation et que les taux augmentent et j'y souscris complètement, il nous faut être très vigilants

sur notre dette actuelle et sur notre endettement futur. Nous pensons, et ce sera la proposition en d'autres temps du budget 2023, qu'il nous faut continuer d'investir et continuer d'accompagner les acteurs aveyronnais qui investissent et qui ont besoin de notre soutien pour pouvoir le faire. Pour deux raisons : parce qu'il faut continuer de regarder devant et de moderniser le département et il faut aussi continuer d'oxygéner l'économie départementale, le tissu économique départemental qui en a grandement besoin.

Et volontarisme parce que nous savons que ces investissements doivent être en phase avec le contexte dans lequel nous nous inscrivons. Être en phase avec le contexte dans lequel nous nous inscrivons, c'est probablement une façon différente de concevoir les projets, mais aussi, bien entendu, de les inscrire dans la dynamique du développement durable. Cela ne se fait pas en un jour, malheureusement ; quand par exemple on construit un bâtiment neuf comme c'est le cas actuellement à La Cavalerie pour le collège du Larzac, on met dedans tout ce qu'on peut de normes actuelles, de précautions actuelles pour éviter demain la facture énergétique. Quand on réhabilite, comme on doit le faire sur beaucoup de notre parc immobilier et comme il faut le faire effectivement de manière très pro-active sur les collèges, les collèges publics comme le soulignait Magali Bessaou, parce que nous sommes compétents pour investir sur les collèges publics, non pas parce que nous ne voulons pas accompagner les collèges privés aussi, puisque nous le faisons, y compris avec l'enveloppe supplémentaire pour faire face aux prix, mais je peux vous dire que là on se démarque vraiment de la plupart des collectivités d'Occitanie et d'ailleurs. On va évidemment avoir cette préoccupation, on l'a déjà, le PPI a déjà pris cette inflexion, les investissements actuels dans certains établissements ont déjà pris cette inflexion et nous vous confirmerons cela par les décisions qui vous seront proposées pour le budget 2023.

11

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette Décision modificative, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 7 voix.

M. COMBET - Je souhaite préciser que Sarah Vidal ne prendra pas part au vote, j'ai sa procuration.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, la DM est adoptée. Merci beaucoup.

5/ OBJET : INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS ENTREPRISES PAR LE DÉPARTEMENT POUR DONNER SUITE AUX OBSERVATIONS ÉMISES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES EN JUILLET 2021

M. LE PRÉSIDENT - Nous en venons au rapport suivant qui concerne l'information relative aux actions entreprises par le Département suite au rapport de la Chambre régionale des Comptes de juillet 2021. C'est Monsieur le Président de la commission des Finances qui intervient.

M. COMBET - Merci M. le Président. On a déjà évoqué cette question. Le rapport de la Chambre régionale des comptes portait sur la période 2014-2020 et cinq points nous avaient été

signalés pour améliorer un certain nombre de documents et un certain nombre de pratiques dans le Département.

Les points étaient les suivants : délibérer sur les conditions d'utilisation des véhicules de service, enrichir le rapport sur les orientations budgétaires, actualiser le schéma directeur routier, déployer un outil cartographique sur l'état du réseau routier, définir une méthodologie permettant de programmer les travaux d'entretien sur ce réseau.

Cette note, c'est la réponse du Département à ces remarques et c'est la manière dont nous allons travailler pour faire en sorte de répondre à ces interrogations. On répond point par point, en quelques mots.

Sur l'utilisation des véhicules de service, un nouveau règlement est en cours de rédaction, il sera présenté pendant l'année 2023.

Sur le contenu du rapport des orientations budgétaires, il a été décidé de l'enrichir, notamment sur les questions de programmation des investissements et des crédits de paiement, d'avoir un document qui soit un peu plus complet et qui permette de faire une évaluation sur l'ensemble de la période.

Sur le point 3, l'actualisation du schéma routier, il est également prévu de mettre en place une déclinaison pluriannuelle et de fixer les objectifs chiffrés sur ce schéma directeur.

Les outils de cartographie sont en cours d'amélioration avec notamment les relevés qui permettent d'évaluer l'état des chaussées et l'ensemble du réseau du département, c'est quand même 6 000 kilomètres. Cela fait un peu de travail.

Enfin une méthodologie pour déterminer la programmation des travaux d'entretien, c'est-à-dire qu'il faut définir d'abord les couches de roulement du réseau qui sont les plus abîmées, puis programmer sur quatre ou cinq ans les interventions de manière à construire et à réparer de manière plus efficiente le réseau routier.

Voilà les réponses apportées par le Département aux remarques de la Cour des comptes.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. Combet, y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Commission Jeunesse, Collèges et Immobilier départemental

6/ OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS ET DES COLLÈGES PRIVÉS POUR L'ANNÉE 2023

M. LE PRÉSIDENT - On en vient au rapport concernant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges, Magali BESSAOU !

Mme BESSAOU – Merci Président. Concernant les collèges publics, la dotation de fonctionnement s'élève à 2 679 608 €, vous trouverez la répartition détaillée en annexe 1. Nos collèges publics accueillent cette année 7 521 élèves, 56 élèves de moins qu'en 2021, ce qui veut dire stabilité totale.

Les critères de calcul de cette dotation sont inchangés et ont été présentés en CDEN du 3 octobre, qui les a validés.

Pour cette nouvelle dotation 2023, les fortes augmentations des tarifs EDF, gaz, fuel, bois, etc. de 2022 ne sont pas prises en compte puisque la part viabilisation est calculée sur la moyenne de 2019, 2020 et 2021. Nous proposons d'abonder la DGF d'une première enveloppe de 400 000 € répartie au prorata des dotations de viabilisation de chaque collège.

Le calcul de la dotation de fonctionnement conduit à un coût élève de 291,25 € pour 2023 contre 249,82 € en 2022.

La santé financière globale des établissements reste confortable. Le montant total des fonds de roulement estimé au 30 septembre s'élève à 1 302 777 €, là où il était de 1 412 932 € au 30 septembre 2021.

Comme vous le savez, il nous arrive chaque année d'appliquer une pondération pour les établissements qui ont un fonds de roulement confortable. Mais cette année, compte tenu du contexte, il est proposé de ne pas appliquer cette règle au titre de l'année 2023. De toute façon, seul le collège de Réquista était concerné pour un montant « ridicule » de 659 €.

Concernant le prix de la restauration, vous imaginez bien que le prix de vente des repas fixé à 2,80 € depuis janvier 2019 ne permet plus aux établissements de maintenir un niveau de qualité élevé et de répondre aussi aux objectifs fixés par la loi Egalim. Après la mise en place en 2012 des groupements de commandes pour les denrées alimentaires et l'adhésion à la plateforme Agrilocal en 2018, le Département souhaite maintenant mettre en place un Projet Alimentaire Territorial dont nous avons déjà parlé qui permettra de favoriser l'approvisionnement local. Et nous espérons qu'il permette aussi d'amortir les surcoûts dus au contexte international et national bien sûr.

Si l'on veut garantir aux collégiens des repas de qualité, il apparaît maintenant vraiment indispensable d'augmenter le tarif des repas. Il est proposé de faire évoluer ce tarif à 3,08 € et de fixer également l'ensemble des autres tarifs qui en découlent que vous retrouverez en annexe 2. Pour mémoire, on estime que le coût global de revient d'un repas s'établit autour de 7 €, donc à 3,08 € on est quand même encore très bien placé pour nourrir nos enfants.

Pour la participation des familles à la rémunération des personnels de service d'hébergement, il vous est proposé de reconduire le taux de participation classique, je dis classique parce que cela fait quelques années qu'il est ainsi fixé à 22,5 % pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

Concernant les collèges privés, le forfait d'externat part matériel et EPS s'élève à 1 533 968 €. Les effectifs des collèges privés sont de 4 394 élèves, soit 50 élèves de plus que la

rentrée 2021. Vous constaterez que, que ce soit le public ou le privé, ils sont tous les deux parfaitement stables.

Pour 2023, le coût d'un élève d'un collège privé s'établit donc à 302,70 € selon le même mode de calcul qu'auparavant, majoré pour les 80 premiers élèves d'un établissement, donc 366,44 € et 267,44 € pour les élèves suivants.

L'augmentation de 400 000 € de la part viabilisation des collèges publics entraîne l'augmentation automatique de la dotation des collèges privés d'un montant de 202 169 €.

Vous trouverez en annexe 3 le détail des dotations 2023 en faveur des collèges privés, également comme nous l'avons fait pour le public.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je tiens à insister une nouvelle fois sur cette volonté forte du Département d'accompagner de manière équitable, à la fois les familles qui font le choix de scolariser leurs enfants dans les collèges publics et les familles qui font le choix de les scolariser dans les collèges privés. Il n'y a dans cette décision rien d'idéologique. Il y a simplement le constat que l'Aveyron accueille ses collégiens grâce à ce maillage dense de collèges, donc grâce à l'existence des deux systèmes proposés.

Y a-t-il des questions ? Oui, Mme Piérini !

Mme PIÉRINI - Président, chers collègues, notre groupe souhaite émettre deux réserves concernant ce rapport. Tout d'abord, on regrette que les deux sujets soient liés, à savoir la dotation exceptionnelle et le coût de la cantine. Concernant la dotation exceptionnelle, on ne peut que se réjouir et saluer cette initiative qui sera très bénéfique et qui allégera un peu ces factures d'énergie. Mais concernant le prix de la cantine, nous avons quand même des interrogations et nous aurions aimé avoir un débat sur cette question-là.

Nous avons au départ de la mandature fait une proposition de tarifs un petit peu progressifs, avec une fiche action. Ça n'a pas été retenu. Mais force est de constater que vu l'actualité, il nous semble important d'y réfléchir à nouveau.

Ramenée au prix du repas, effectivement, l'augmentation pourrait s'entendre. Mais si on élargit un petit peu la réflexion, compte tenu du contexte, est-ce qu'il est encore juste qu'une famille aisée paie le même prix qu'une famille modeste ? D'autant plus que le système des bourses scolaires est loin d'être indexé sur l'inflation.

Nous souhaitons émettre ces deux réserves.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres interventions ? M. Cantournet !

M. CANTOURNET – En complément de ce que vient de dire Graziella Piérini, il y a des départements qui, concernant la restauration scolaire, ont fait d'autres choix. Je pense par exemple au Lot qui a gelé les tarifs de restauration scolaire.

M. LE PRÉSIDENT – À quel niveau s'il vous plaît ? À quel prix ?

M. CANTOURNET – Je n'ai pas le prix.

M. LE PRÉSIDENT – C'est ce qui serait intéressant.

M. CANTOURNET – Je vais citer un autre exemple, là j'ai le prix, c'est le Lot-et-Garonne qui est un des départements pionniers en matière de circuits courts et qui va baisser le prix des repas facturés aux familles. Pour le coup, c'est 2 € pour tous, avec toujours la même qualité. Je ne dis pas qu'il faut faire la même chose, mais ça veut dire que d'autres choix sont possibles.

M. AT – Bien sûr !

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres interventions ?

M. AT – Pour répondre à nos collègues, d'abord notre collègue de Villefranche-de-Rouergue, tu évoques les prix du Lot-et-Garonne, mais moi j'aimerais bien connaître le prix de la cantine municipale de Villefranche-de-Rouergue pour les élèves du primaire. Parce que bien souvent on constate, et ils ne peuvent pas faire autrement, que dans nos mairies le prix pour les élèves du primaire est supérieur à ce que paient les collégiens.

D'autre part Mme Piérini, vous, vous êtes toujours favorable aux dépenses puisque vous êtes favorable aux attributions aux collèges publics et privés concernant l'énergie, vous avez dit que c'était une proposition à laquelle on ne pouvait qu'être favorable. Je constate que vous êtes favorable aux dépenses, mais aussi il faut être favorable aux recettes de temps en temps, sinon on ne peut pas équilibrer. Et là c'est pareil, je crois que globalement le prix à 3,08 € est inférieur à ce qui se pratique dans les écoles primaires. On peut quand même estimer que les collégiens ont davantage de besoins que dans le primaire.

D'autre part, je rappelle que, comme l'a dit Magali, le coût moyen est de 7 €, donc la différence est de 4. Si on prend les élèves du public et qu'on multiplie 7 500 élèves par 4 €, ça fait 30 000 € tous les jours à la charge du Département. Donc cela fait 150 000 € par semaine. Et je vous laisse faire le calcul pour l'année.

Mme BESSAOU – Je voulais répondre aussi à Graziella Piérini. D'abord le débat a eu lieu en commission, c'est l'endroit où l'on est censé débattre, on en a débattu.

Je trouve que dans une conjoncture difficile aussi pour nos agriculteurs, nos producteurs locaux justement à qui on demande d'essayer de fournir les collèges ou les établissements du département, il est difficile pour eux qu'on affiche qu'un repas peut valoir 1 €. Je trouve que c'est indécent pour eux de faire croire que le prix de leur travail peut être revendu à nos propres enfants pour 1 €.

D'ailleurs, de la même manière, je pense qu'il est indécent aussi de faire croire à nos enfants qu'ils peuvent manger local, bon, bio, tout ce que l'on veut, pour 1 €. Donc ça déjà, je pense que psychologiquement, aujourd'hui, on est arrivé à un moment de difficulté pour tout le monde, déjà pour nos producteurs, ne serait-ce que pour eux et par respect, on ne peut pas expliquer à nos enfants qu'on mange aujourd'hui décemment pour 2,80 € à la cantine et encore moins pour 1 € puisqu'en ce moment cela a l'air d'être la grande mode que de faire des repas à 1 €.

Voilà ce que je voulais préciser Président.

Mme PIÉRINI – Chers collègues, vous voyez bien qu'on n'est pas du tout sur les mêmes logiques de débat. Bien sûr qu'on ne mange pas pour 1 €, vous l'avez souligné, cela revient à 7 €. C'est bien la raison pour laquelle nous proposons un tarif progressif et pas du tout de sous-évaluer la qualité des repas. Vous essayez de ramener cette question du prix du repas à des questions d'agriculture, de valorisation des produits ; nous, nous ne sommes pas du tout sur ce prisme-là, nous soulignons simplement que pour des familles modestes ça se rajoute, que ce soit l'énergie, que ce soit l'essence. On est tous bien placé pour le savoir, mais mal placé aussi parce qu'on a peut-être des revenus qui nous permettent de payer un repas un peu plus cher pour favoriser cette solidarité dont notre président vient, en ouverture de séance, de nous faire état.

En tant qu'élus de gauche, il nous semble qu'il serait préférable de faire ce choix-là, de permettre un repas, un accès à la cantine. Rien ne nous empêche d'expliquer clairement et les familles, en revanche, comprendraient qu'on fait un effort collectif. On fait un effort de solidarité vis-à-vis de ces publics.

Mis bout à bout, cela fait beaucoup d'augmentations et cela peut mettre en difficulté des ménages.

Mme BESSAOU – J'apporte juste une dernière précision parce que je ne sais pas si tout le monde a fait le calcul, on parle d'un euro par semaine, 4 € par mois.

M. LE PRÉSIDENT - 30 € pour une année complète pour un enfant qui mange cinq jours par semaine, ce que je ne minimise pas du tout.

Je veux apporter deux éléments au débat que vous appelez de vos vœux et qui a eu lieu. Premier élément : ce qu'on promet nous ici et qu'on veut en plus promouvoir pour l'ensemble des acteurs publics qui opèrent dans des cuisines centrales publiques, c'est un modèle où l'on conserve en proximité la fabrication des repas, où l'on conserve en proximité le choix d'un approvisionnement, donc le choix de ce que l'on met dans la casserole et dans l'assiette. Et où l'on conserve en proximité l'emploi local qui va avec, puisque nos agents de cuisine, les agents de cuisine des communes qui conservent leur installation, ce sont des agents locaux qui ne seraient pas employables ailleurs pour la plupart, donc des emplois non délocalisables. Ça, on le revendique. Moi, je l'assume et je le revendique. Parce que je crois que c'est un schéma qui permet à la restauration collective aveyronnaise de bien nourrir ses enfants en l'espèce et parfois d'ailleurs d'autres publics, je pense notamment aux seniors, de faire de l'interaction ; dans une cuisine de collège on fabrique aussi, comme c'est le cas dans plusieurs de nos établissements, les repas de l'école primaire voisine, et d'assurer un service local de proximité de qualité.

Je ne connais pas les exemples qu'a cités notre collègue Cantournet, mais si mettre la barre beaucoup plus bas signifie acheter des repas industriels qui traversent la moitié de la région, parfois la moitié de la France pour arriver sous vide dans un plastique et repartir d'ailleurs à 80 % à la poubelle parce que personne ne le consomme, pour moi il n'y a pas photo. Excusez-moi !

Deuxième chose sur la tarification sociale, puisque c'est de cela que nous parlons, que vous parlez, on l'a regardée. Deux éléments de réponse : tant qu'on est aussi loin du coût réel, c'est-à-dire qu'on est à moins de 50 % du coût réel qui est assumé par le ticket modérateur familial, je crois que la question est difficile à poser parce que c'est moduler un ticket modérateur qui finalement, comme son nom l'indique, ne peut être que forfaitaire puisqu'il est très éloigné du coût réel.

Deuxièmement, la sociologie des Aveyronnais fait que l'immense majorité d'entre eux se retrouve dans une fourchette où les nuances seraient infimes et donc à l'arrivée, en clair, ceux qui sont très au-dessus du revenu médian sont très peu nombreux et sont pour la plupart des familles dont les enfants ne déjeunent pas dans les cantines scolaires. Donc ils ne viendront pas corriger à la baisse le ticket modérateur. En revanche, les cas heureusement moins nombreux de familles qui ne peuvent pas faire face, ni d'ailleurs au tarif actuel ni au tarif de demain, disposent d'outils qui sont à la main des établissements avec des fonds spéciaux qui permettent qu'on les accompagne si jamais elles ne peuvent pas.

Moi, je ne suis pas hostile à cela, mais je pense que nous restons dans des épures qui permettent d'assumer de ne pas s'engager dans des mécaniques très complexes et très coûteuses sur le plan de leur mise en œuvre humaine, technique, etc., qui aussi, je le souligne, exigeraient que nous disposions de l'ensemble des éléments concernant les ressources des familles, ce qui est loin d'être une mince affaire, ne serait-ce que sur le plan de la CNIL et de tout ce que ça comporte, qui est aussi une mise à nu de la part de nos concitoyens vis-à-vis d'élus locaux, d'une administration locale. Vous me direz que ce ne sont pas les élus qui gèrent ça, c'est l'administration qui le verrait, mais vous comprenez bien qu'à l'arrivée, ça crée un certain nombre d'interrogations.

Ce que je propose, c'est que nous poursuivions la réflexion évidemment. Là, on propose cet ajustement de prix en sincérité dans une période où nous comprenons tout à fait que tout le monde fait attention à tout. Mais il intervient après des années où le prix n'a pas été modifié et je pense qu'il intervient avec des arguments qui permettent de l'assumer. Je peux comprendre les questions, mais je pense que nous sommes aussi désignés par nos concitoyens pour faire des choix, et ce choix-là, moi, je vous propose que nous l'assumions.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? 2 Qui s'abstient ? 10. Le rapport est adopté.

Je me permets d'ajouter, en particulier à l'adresse de nos collègues qui se sont abstenus ou qui ont voté contre, que les chefs d'établissement le demandent puisque nous on fixe le tarif et il faut qu'eux puissent faire tourner leurs services. Et les maires, dans leur immense majorité, pour rejoindre la remarque de mon collègue André At, le demandent également parce que je n'ai pas fait l'inventaire mais on peut s'y livrer si vous voulez, la quasi-totalité des communes sont très au-dessus et ont aussi besoin qu'en quelque sorte la vérité du coût leur permette à eux également de mieux assumer l'obligation dans laquelle ils se trouvent.

Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec le rapport que présente Jean-Philippe Abinal sur notre personnel départemental.

Commission des Ressources humaines

7/ OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : MODIFICATION DE L'ÉTAT DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

M. ABINAL - Merci M. le Président. Bonjour à tous. Je vous propose d'examiner la création de trois emplois au sein de notre collectivité.

Le premier, un chef de projet jeunesse. Il aura pour mission de contribuer à l'animation et à la coordination des plans d'action décidés en faveur de la jeunesse aveyronnaise, l'une des priorités de notre projet départemental.

Ensuite, un poste de technicien « pépinière », spécialisé dans la conception d'espaces verts. Il assurera une mission d'appui technique aux communes pour la conception d'aménagement paysager. Il animera et développera la démarche engagée autour de la marque « Végétal local ». Il participera également aux missions de production de la pépinière afin de répondre à des besoins croissants.

Enfin un poste de chef de projets infrastructures. Ce chef de projets gèrera un portefeuille de projets, notamment sur les collèges, le pilotage des prestataires ou intervenants internes et externes et aura en charge la réalisation d'opérations techniques et les cahiers des charges.

Ces propositions de création d'emplois s'inscrivent dans le cadre des actions décidées pour mettre en œuvre notre projet départemental et répondre aux évolutions de l'organigramme du Pôle Avenir des Territoires présenté au Comité technique du 12 avril 2022. Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

M. LE PRÉSIDENT - Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Des oppositions. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Nous en avons terminé avec les rapports de notre séance publique. Je suspends pour trois minutes, le temps que nous nous préparions pour entamer la commission Permanente. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 10 heures 05)

Le Président.



Arnaud VIALA

Le secrétaire de séance,



André AT